

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/2/8
DOSSIER N°6346**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA
LECTURE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA
LECTURE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2021-04/3/19 du Conseil départemental du 30 avril 2021 adoptant le Schéma départemental de développement de la lecture ;
VU la délibération n° CD2021-12/2/16 du Conseil départemental du 17 décembre 2021 adoptant le règlement d'aides en faveur du développement de la lecture ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/2/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes :

- au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : **375,00 €** :

Collectivité	École	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Aide accordée
Commune de Saint Frion	Saint Frion	Médiathèque intercommunale de Felletin	SARL MIGNATON	375,00 € (3 déplacements)
TOTAL				375,00€

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- au titre de l'aide à l'équipement informatique et audiovisuel en bibliothèque : **1 650,00 €**

Collectivité	Description du projet	Coût de l'opération HT	Aide accordée
Commune d'Ars	Acquisition de matériel pour l'informatisation de la Bibliothèque municipale (douchette)	165,00 €	82,50 € (50 %)
Commune de Sainte Feyre	Acquisition de matériel pour l'informatisation de la Bibliothèque municipale (ordinateurs portables, douchette et imprimante)	3 135,00 €	1567,50 € (50%)
TOTAL			1 650,00 €

Pour la Commune d'Ars :

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour le Commune de Sainte Feyre :

Ne prend pas part au vote :

Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elue Commune de Sainte Feyre

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier spécialisé de bibliothèque : **21 990,24 €**

Demandeur	Description du projet	Coût de l'opération HT	Aide accordée
CC Creuse Confluence – médiathèque de Boussac	La CC Creuse Confluence va ouvrir un nouveau service à Boussac dans lequel les habitants auront accès à un bureau d'informations touristiques, un espace France services, un espace de coworking et à la médiathèque intercommunale de Boussac. Elle sollicite l'aide à l'acquisition de mobilier spécialisé de bibliothèque pour l'aménagement mobilier.	109 951,22 €	21 990,24 € (20%)
TOTAL			21 990,24 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Nicolas SIMONNET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON,
Elus Membres CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- au titre de l'aide aux manifestations autour du livre et des arts du récit : **319,44 €**

<i>Demandeur</i>	<i>Description du projet</i>	<i>Coût de l'opération</i>	<i>Aide accordée</i>
CC Creuse Confluence	La médiathèque Creuse Confluence organise une programmation culturelle pour les médiathèques du réseau intercommunal (programme joint), qui va s'enrichir en 2024 de l'ouverture des nouvelles médiathèques de Boussac et Budelière	1 277,75 €	319,44 €
		TOTAL	319,44 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Nicolas SIMONNET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON,
Elus Membres CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget Départemental, Chapitre 204 Article 2041481 Op 0038 Fonction 313 (section d'investissement), Chapitre 65 Articles 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

Pour les autres propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET